



Modèle PB n°11-10-21-A

RAPPORT DE REPERAGE DU PLOMB AVANT TRAVAUX

F0088-DI-RPB_v1

Bien objet de la mission :

Bâtiment :	UECH de Villiers-sur-Marne			
Adresse :	21 avenue Camille Roy 94350 – Villiers sur Marnes			
Donneur d’ordre :	Ministère de la Justice 1, quai de la Corse – 75004 Paris Cedex 04			
Programme de travaux :	Cf. détails Chapitre 1.3			
Date de commande :	26/01/2024			
Date de visite :	29/02/2024			
Date de rapport	N° de version	Opérateur de repérage	Rédacteur	Validation
12/04/2024	v1	Randy Meles Certificat délivré par GINGER CATED n°1756 délivré le 10/08/2022 et expirant le 09/08/2029	Mr Randy MELES 	Matthieu PAUVERT

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du diagnostic plomb avant travaux

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptible d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.



Sommaire

1. Renseignements concernant la mission	2
2. Méthodologie employée.....	4
2.1. Identification du bien objet de la mission :	4
2.2. Identification des locaux :	4
2.3. Identification des unités de diagnostic :.....	4
2.4. Détermination de la concentration en plomb des revêtements :.....	4
3. Résultats des mesures	5
4. Conclusion.....	14
5. Annexes.....	15
5.1. Cartographie.....	15
5.2. Certificat de compétences.....	17
5.3. Attestation d'assurance	18

1. Renseignements concernant la mission

1.1. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : INAXE

Adresse : 2B rue du Pâtis Tatelin 35700 RENNES
10 rue Daguerre 92500 RUEIL-MALMAISON

Numéro SIRET : 439 685 421 000 75

Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : VHV ASSURANCE France
N° de police : FR11-RCE24P00113
Valide jusqu'au : 31/12/2024

1.2. Désignation du bâtiment

Date de permis de construire ou, le cas échéant, date de construction : Non communiquée

Fonction principale du bâtiment : Foyer d'hébergement collectif

1.3. Programme et périmètre de repérage

Ensemble du bâtiment et extérieurs du 21 avenue Camille Roy 94350 – Villiers sur Marnes.

Selon les plans transmis (existant et projet).

Restructuration globale et démolition partielle du bâtiment.

1.4. Appareil à fluorescence X

Appareil à fluorescence X :	Modèle :	FenX 23mCi
	N° Série :	297
Source radioactive :	Nature :	109 Cd
	Date de chargement :	14/08/2018
	Activité initiale :	850 MBq

L'opérateur du constat dispose d'une attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source. (cf. annexe) Pendant cette durée, l'appareil garantit que 95% des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : valeur cible - 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm². En début et fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil, la justesse de l'appareil est vérifiée par la mesure d'une concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil (1 mg/cm²).

Mesures de test	Ref. Etalon	Mesure	Prise
	0,31 mg/cm ²	0,30 mg/cm ²	En début de constat
	0,71 mg/cm ²	0,71 mg/cm ²	En fin de constat

1.5. Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)

Laboratoire : ITGA Saint-Etienne
Adresse : Technopole – Le Polygone
46 rue de la Télématicque
42950 Saint-Etienne Cedex 9

1.6. Liste des locaux visités / non visités

Locaux visités :

Ensemble du bâtiment intérieurs et extérieurs du 21 avenue Camille Roy 94350 – Villiers sur Marne

- Façades
- Ensemble des locaux intérieurs
- Toiture terrasse accessible
- Espaces extérieurs

Locaux ou parties d'immeuble non visités :

Néant

2. Méthodologie employée

La méthodologie utilisée est basée sur la norme NF X 46-035 « *Repérage plomb – Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction* ».

L'inspection des ouvrages est exhaustive. Le mesurage des peintures peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers.

- * En l'absence d'accompagnateur et/ou de plans précis mis à la disposition du technicien, seules les pièces figurants sur les croquis et dans la liste des pièces visitées doivent être considérées comme définissant le périmètre de repérage. Toute pièce ou partie de bâtiment ne figurant pas dans ces documents est réputée ne pas avoir fait l'objet du repérage. Il appartient au donneur d'ordre et au propriétaire de vérifier si toutes les parties des bâtiments ont été listées et donc visitées. Après remise des rapports, le donneur d'ordre et/ou le propriétaire disposent d'un délai de cinq jours ouvrés, afin de vérifier que la totalité des locaux a été visitée et que la destination des locaux est conforme. Si à l'issue de ce délai aucune remarque n'a été formulée par le donneur d'ordre, les rapports seront considérés comme étant validés en ce qui concerne le périmètre de repérage et la désignation des lieux. En cas de nécessité, une visite complémentaire peut être demandée par le donneur d'ordre ; cette visite fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- * Tout rapport lacunaire doit faire l'objet d'investigations complémentaires. Ces investigations feront l'objet d'un complément de facturation.
- * Notre cabinet s'engage à ne sous-traiter aucune mission.
- * Notre cabinet reste à la disposition du Maître d'œuvre pendant toute la phase des travaux afin de pouvoir lever tout doute en cas de découverte de matériaux douteux.
- *

2.1. Identification du bien objet de la mission :

L'auteur du constat identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

2.2. Identification des locaux et des zones :

L'auteur du constat effectue une visite des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux ou des zones n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités. Les locaux et les zones sont désignés selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Il réalise un croquis de l'ensemble des locaux et des zones du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis le nom de chaque local.

2.3. Identification des unités de repérage :

Une Unité de Repérage (UR) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Pour chaque zone, l'auteur du constat dresse la liste des unités de repérage, **recouvertes ou non d'un revêtement, y compris celles manifestement récentes**. Il identifie chaque unité de repérage par un nom non ambigu. Lorsqu'il y a plusieurs unités de repérage de même type (porte, fenêtre...) dans une même zone, chacune d'elles est clairement identifiée et repérée sur le croquis.

2.4. Détermination de la concentration en plomb des revêtements :

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb et sont exprimées en milligrammes par centimètre carré (mg/cm²).

A titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 « *Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb* ».

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

3. Résultats des mesures

LOCAUX :				Enveloppes extérieures façades						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Observation
Murs de façade	Ciment	Peinture		0,03	-	0,07	2,00%	0,07	so	
Panneau agrafé sur façade	Ciment	Peinture		0,05	-	0,08	5,00%	0,08	so	
Murs de soubassement	Ciment	Peinture		0,01	-	0,09	3,00%	0,09	so	
Fenêtres et dormants	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Fenêtres et dormants	Bois	Peinture		0,05	-	0,09	4,00%	0,09	so	
Garde-corps porches RDC	Métal	Peinture		6,8	-	9,15	9,00%	9,97	Chocs / Ecailles	
Garde-corps rampe sous-sol	Métal	Peinture		6,83	-	8,42	10,00%	9,26	Chocs / Ecailles	
Garde-corps escalier sous-sol	Métal	Peinture		7,42	-	7,96	15,00%	9,15	Chocs / Ecailles	
Embrasures de fenêtres	Ciment	Peinture		0	-	0,09	10,00%	0,10	so	
Porte et huisserie	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Porte et huisserie	Bois	Peinture		0,05	-	0,08	5,00%	0,08	so	

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

LOCAUX :				Extérieures						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Observation
Murs clôtures	Briques	Peinture		0,05	-	0,06	3,00%	0,06	so	
Portail parking	Métal	Peinture		7,48	-	9,99	10,00%	10,99	Chocs / Ecaillés	
Portillon	Métal	Peinture		6,06	-	8,56	13,00%	9,67	Chocs / Ecaillés	
Grilles cloture	Metal	Peinture		0,01	-	0,07	7,00%	0,07	so	
LOCAUX :				Enveloppes extérieures Toiture						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Observation
Panneau agrafé sur façade	Ciment	Peinture		0,02	-	0,08	8,00%	0,09	so	
Souches de cheminées	Ciment	Peinture		0	-	0,07	6,00%	0,07	so	
Réseau de ventilation galva	Aluminium			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Sol	Gravier			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Garde-corps	Métal	Peinture		0,03	-	0,1	4,00%	0,10	so	
Skydome	Métal	Peinture		0,05	-	0,08	2,00%	0,08	so	
Sorties de ventilations	Plomb	-		60					so	

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

LOCAUX :				R-1						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Observation
Murs	Plâtre	Peinture		0,02	-	0,06	1,00%	0,06	so	
Plinthes	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Sol	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Plafond	Ciment	Peinture		0,05	-	0,08	3,00%	0,08	so	
Portes et huisseries	Métal	Peinture		5,77	-	9,17	13,00%	10,36	Chocs / Ecaillés	
Trappe regard sur mur	Métal	Peinture		5,43	-	8,11	9,00%	8,84	Chocs / Ecaillés	
Portes et huisseries	Bois	Peinture		0,02	-	0,09	9,00%	0,10	so	
Fenêtres et dormants	Bois	Vernis		0,02	-	0,09	10,00%	0,10	so	
Volets roulants	Bois	Vernis		0,04	-	0,08	7,00%	0,09	so	

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

LOCAUX :				RDC						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Observation
Murs	Plâtre	Peinture		0	-	0,06	1,00%	0,06	so	
Plinthes	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Plinthes	Bois	Peinture		0,03	-	0,1	8,00%	0,11	so	
Sol	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Sol	Revêtements de sol			0,03	-	0,1	4,00%	0,10	so	
Plafond	Plâtre	Peinture		0,04	-	0,09	2,00%	0,09	so	
Portes et Huisseries	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Portes	Bois	Peinture		0,03	-	0,08	8,00%	0,09	so	
Huisseries	Métal	Peinture		5,4	-	9,34	13,00%	10,55	Chocs / Ecailles	
Portes et huisseries	Bois	Peinture		0,05	-	0,07	10,00%	0,08	so	
Fenêtres et dormants	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Fenêtres et dormants	Bois	Peinture		0,01	-	0,09	1,00%	0,09	so	

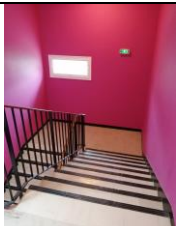
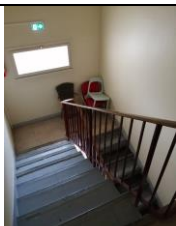
DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

LOCAUX :				R+1						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Observation
Murs	Plâtre	Peinture		0,04	-	0,07	9,00%	0,08	so	
Plinthes	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Plinthes	Bois	Peinture		0,03	-	0,07	2,00%	0,07	so	
Sol	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Sol	Revêtements de sol			0,02	-	0,06	5,00%	0,06	so	
Plafond	Plâtre	Peinture		0,02	-	0,08	8,00%	0,09	so	
Portes	Bois	Peinture		0	-	0,09	6,00%	0,10	so	
Huisseries	Métal	Peinture		5,54	-	8	8,00%	8,64	Chocs / Ecaillés	
Fenêtres et dormants	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Fenêtres et dormants	Bois	Peinture		0	-	0,09	7,00%	0,10	so	

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

LOCAUX :				R+2						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Observation
Murs	Plâtre	Peinture		0,01	-	0,1	3,00%	0,10	so	
Plinthes	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Plinthes	Bois	Peinture		0	-	0,1	2,00%	0,10	so	
Sol	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Sol	Revêtements de sol			0,02	-	0,09	9,00%	0,10	so	
Plafond	Plâtre	Peinture		0,05	-	0,09	4,00%	0,09	so	
Portes	Bois	Peinture		0,05	-	0,08	4,00%	0,08	so	
Huisseries	Métal	Peinture		5,11	-	8,7	10,00%	9,57	Chocs / Ecaillés	
Fenêtres et dormants	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Fenêtres et dormants	Bois	Peinture		0,03	-	0,08	8,00%	0,09	so	

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

LOCAUX :				Volée d'escalier foyer						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm ²)		Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Observation	
Murs	Plâtre	Peinture		0,05	-	0,06	7,00%	0,06	so	
Plinthes	Bois	Peinture		0,04	-	0,09	9,00%	0,10	so	
Sol	Revêtements de sol	-		0,04	-	0,06	5,00%	0,06	so	
Plafond	Plâtre	Peinture		0,04	-	0,07	4,00%	0,07	so	
Portes et huisseries	Bois	Peinture		0	-	0,07	10,00%	0,08	so	
Fenêtre et dormant	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Fenêtres et dormants	Bois	Peinture		0,02	-	0,08	6,00%	0,08	so	
Balustre	Métal	Peinture		7,39	-	9,94	5,00%	10,44	Chocs / Ecailles	
LOCAUX :				Volée d'escalier logements						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm ²)		Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Observation	
Murs	Plâtre	Peinture		0,03	-	0,07	7,00%	0,07	so	
Plinthes	Bois	Peinture		0,03	-	0,08	5,00%	0,08	so	
Sol	Revêtements de sol	-		0,05	-	0,09	8,00%	0,10	so	
Plafond	Plâtre	Peinture		0,02	-	0,07	2,00%	0,07	so	
Portes et huisseries	Bois	Peinture		0,04	-	0,09	6,00%	0,10	so	
Fenêtre et dormant	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Fenêtres et dormants	Bois	Peinture		0,01	-	0,07	7,00%	0,07	so	
Balustre	Métal	Peinture		7,22	-	9,14	12,00%	10,24	Chocs / Ecailles	

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

LOCAUX :				RDC - Logement						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm ²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Observation
Murs	Plâtre	Peinture		0,02	-	0,1	4,00%	0,10	so	
Plinthes	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Plinthes	Bois	Peinture		0,01	-	0,07	4,00%	0,07	so	
Sol	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Sol	Revêtements de sol			0,03	-	0,1	10,00%	0,11	so	
Plafond	Plâtre	Peinture		0,02	-	0,08	8,00%	0,09	so	
Portes	Bois	Peinture		0	-	0,1	5,00%	0,11	so	
Huisseries	Métal	Peinture		0,03	-	0,08	9,00%	0,09	so	
Fenêtre et dormant	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

LOCAUX :				R+1 - Logement						
Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm ²)			Incertitude	Concentration supérieur (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Observation
Murs	Plâtre	Peinture		0,03	-	0,07	8,00%	0,08	so	
Plinthes	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Plinthes	Bois	Peinture		0,04	-	0,09	2,00%	0,09	so	
Sol	Carrelage			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Sol	Revêtements de sol			0,03	-	0,08	2,00%	0,08	so	
Plafond	Plâtre	Peinture		0,03	-	0,07	5,00%	0,07	so	
Portes	Bois	Peinture		0,04	-	0,06	6,00%	0,06	so	
Huisseries	Métal	Peinture		0,02	-	0,1	8,00%	0,11	so	
Fenêtres et dormants	PVC			0	-	0	0,00%	0,00	so	Abs de revêtement
Conduit dans coffrage	Plomb			55,14	-	58,79	9,00%	9,58	So	



4. Conclusion

A ce jour, il n'existe pas de valeur seuil de concentration réglementaire pour conclure sur le niveau de risque que présentent les matériaux ou revêtement contenant du plomb.

Les niveaux d'exposition au plomb des intervenants dépendent notamment :

- De la concentration en plomb des revêtements, matériaux et produits ;
- Des tâches réalisées, des techniques mises en œuvre et de leurs modes opératoires ;
- Des mesures d'organisation du chantier ;
- De l'ampleur et de la durée des travaux.

L'INRS met à disposition un guide sur les mesures à prendre en cas d'intervention sur des peintures contenant du plomb. Le guide est disponible à l'adresse suivante : <http://www.inrs.fr/>



5. Annexes

5.1. Cartographie

Cf Cartographie. Non comptabilisé dans la pagination.

Notice d'information

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusqu'en 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

5.2. Certificat de compétences



E20-V17 du 02 janvier 2020

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée
par GINGER CATED à :

MELES Randy sous le numéro 1756

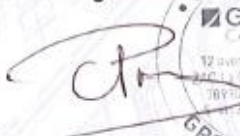
Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
ELECTRICITE Certification Selon arrêté du 8 juillet 2008	Etat des installations intérieures d'électricité	23/11/2017	22/11/2022
GAZ Certification Selon arrêté du 6 avril 2007	Etat des installations intérieures de gaz	07/12/2017	06/12/2022
PLOMB Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	10/08/2022	09/08/2029
PLOMB MENTION Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) - Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)	10/08/2022	09/08/2029

Ref 221756M7GC2022

Le mercredi 13/07/2022

Cécile PIERRE
Directrice de Ginger CATED





ACCREDITATION
N° 4-0004
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

5.3. Attestation d'assurance

Contrat n°FR11-RCE24P00113



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile

SOUSCRIPTEUR	
Nom ou raison sociale :	INAXE ENERGIE & ENVIRONNEMENT SAS
Adresse :	10 RUE JACQUE DAGUERRE
Code Postal / Ville :	92500 RUEIL MALMAISON
Numéro de SIREN :	439 685 421
ASSUREUR	
Raison sociale :	VHV ASSURANCE France
Adresse :	25, RUE MARBEUF
Code Postal / Ville :	75008 PARIS
Pays :	France
Succursale de VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG, dont le siège social est VHV Platz 1, DE 30177 HANNOVER agréée, supervisée et habilitée sous le N° HRB 57331 par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Grauhofendorfer Str. 103, 53117 Bonn.	

Nous soussignés VHV ASSURANCE FRANCE, dont les mentions légales sont précisées ci-dessus, attestons couvrir par contrat d'assurance n°FR11-RCE24P00113, la SAS INAXE ENERGIE & ENVIRONNEMENT contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle est susceptible d'encourir à l'égard des tiers à l'occasion de l'exercice des activités définies au contrat, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés.

Les activités de diagnostiqueur immobilier résultant des obligations visées aux articles L. 271-6 et R. 271-1 à R. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente.

ACTIVITE GARANTIE AU CONTRAT

• ACTIVITES DE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

- Energie, polluants, assainissement, immobilier, air
 - Constat de risque exposition au plomb (CREP) (C sans mention)
 - Contrôle des travaux d'isolation des combles
 - Diagnostic amiante avant-vente (C mention)
 - Diagnostic contrôle de système de ventilation (RT 2012 et RE 2020)
 - Diagnostic déchets (PEMD)
 - Diagnostic d'infiltrométrie (RT 2012 et RE 2020) (AF)
 - Diagnostic thermographique (RT 2012 et RE 2020)
 - Diagnostic de Performance Énergétique (C sans mention)
 - Diagnostic de Performance Énergétique (C avec mention)
 - Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb des peintures (DRIPP)
 - Diagnostic sécurité piscine (AF)
 - Diagnostic Technique Global (DTG) (AF et niveau bac+3 bâtiment)
 - Diagnostic Amiante avant-vente (C sans mention)
 - Dossier Technique Amiante (DTA) (C sans mention max ERP <300 PERS, CAT 5)
 - Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) (C sans mention)
 - Diagnostic accessibilité aux personnes handicapées (AF)
 - Diagnostic du risque de plomb dans l'eau (AC prélèvement)
 - Diagnostic sécurité incendie (périmètres arrêté 2013 et détecteurs de fumée (AF)
 - État de l'installation d'assainissement collectif
 - État de l'installation intérieure de l'électricité (C sans mention)
 - État de l'installation intérieure du gaz (C sans mention)

Page 1 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Marbeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €

Contrat n°FR11-RCE24P00113



TABEAU DES GARANTIES

NATURE DE LA GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	7 500 000 € par sinistre
Dont :	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	3 000 000 € par sinistre
dont Vol par préposés	150 000 € par sinistre
dont Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 € par sinistre
Faute inexcusable	2 500 000 € par année d'assurance
Dommages résultant d'une atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	3 000 000 € par année d'assurance
ASSURANCE DEFENSE PENALE ET RECOURS	
	100 000 € par sinistre

Le montant des garanties forme la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de Personnes Morales ou physiques bénéficiant de la qualité d'Assuré, ou quels que soient le nombre de victimes et l'échelonnement dans le temps des règlements effectués par l'Assureur.

Dans le cadre d'une Réclamation, les Frais de défense, intérêts moratoires ou compensatoires, font partie intégrante du montant de garantie. Leur règlement vient en diminution du montant de garantie restant disponible au titre de l'Année d'assurance.

Ces montants se réduisent, et finalement s'épuisent, par tout règlement amiable ou judiciaire d'indemnités, ainsi que par tout Frais de défense, selon l'ordre chronologique de leur exigibilité, quelle que soit la nature des dommages, sans reconstitution autre que celle prévue au titre du Délai subséquent.

Page 3 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Marbeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €

Contrat n°FR11-RCE24P00113



- État des lieux dans le cadre de l'établissement d'un prêt (AF PTZ)
- État des lieux relatif à la conformité aux normes d'habitabilité
- État des nuisances sonores aériennes
- État des risques et pollution (ERP) (AF)
- Évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site) Expertise amiable
- Formations aux métiers assurés, à titre accessoire à l'activité
- Mesurage de concentration en radon (AF)
- Mesurage "loi Carrez" (AF)
- Mesurage surface habitable (dont Boutin) (AF)
- Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment, (BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente).
- Qualité de l'air intérieur : hors accréditation
- Qualité de l'air intérieur : sous accréditation
- Amiante et plomb avant travaux
 - Contrôle des VLEP Plomb, silice, amiante (AC)
 - Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), C (C mention)
 - ou F SS4 (C sans mention)
 - Examen visuel après travaux (C mention)
 - Mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante dans l'air (AC prélèvement)
 - Recherche d'amiante avant travaux ou démolition (C mention)
 - Repérage amiante avant travaux installations (notamment industrielles), matériels et équipement concourant à une activité (C mention)
 - Repérage liste A et B et Dossier Technique Amiante (DTA) en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site (C mention)
 - Diagnostic Plomb avant travaux (3)
- État parasitaire
 - Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis sur les ouvrages (dont mères) (AF)
 - Diagnostic agents d'infestation xylophage (autres que termites) ou lignivore dont mères
 - Diagnostic légionnelle (AC prélèvement)
 - État relatif à la présence de termites dans le bâtiment (C sans mention)

Prérequis par activité :
C : Certification AF - Formation
AC : accréditation COFRAC

• ACTIVITES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et Maîtrise d'Œuvre (MOE) en matière de désamiantage, déplombage, ouillage et déconstruction, A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES.

Il est précisé que l'Assuré ne peut en aucun cas prendre une décision à la place du maître d'ouvrage.

MONTANT DES GARANTIES

Voir tableau ci-après.

PERIODE DE GARANTIE

Cette attestation est délivrée pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus, sous réserve :

- des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat,
- du règlement de la (ou des) cotisation(s) correspondante(s).

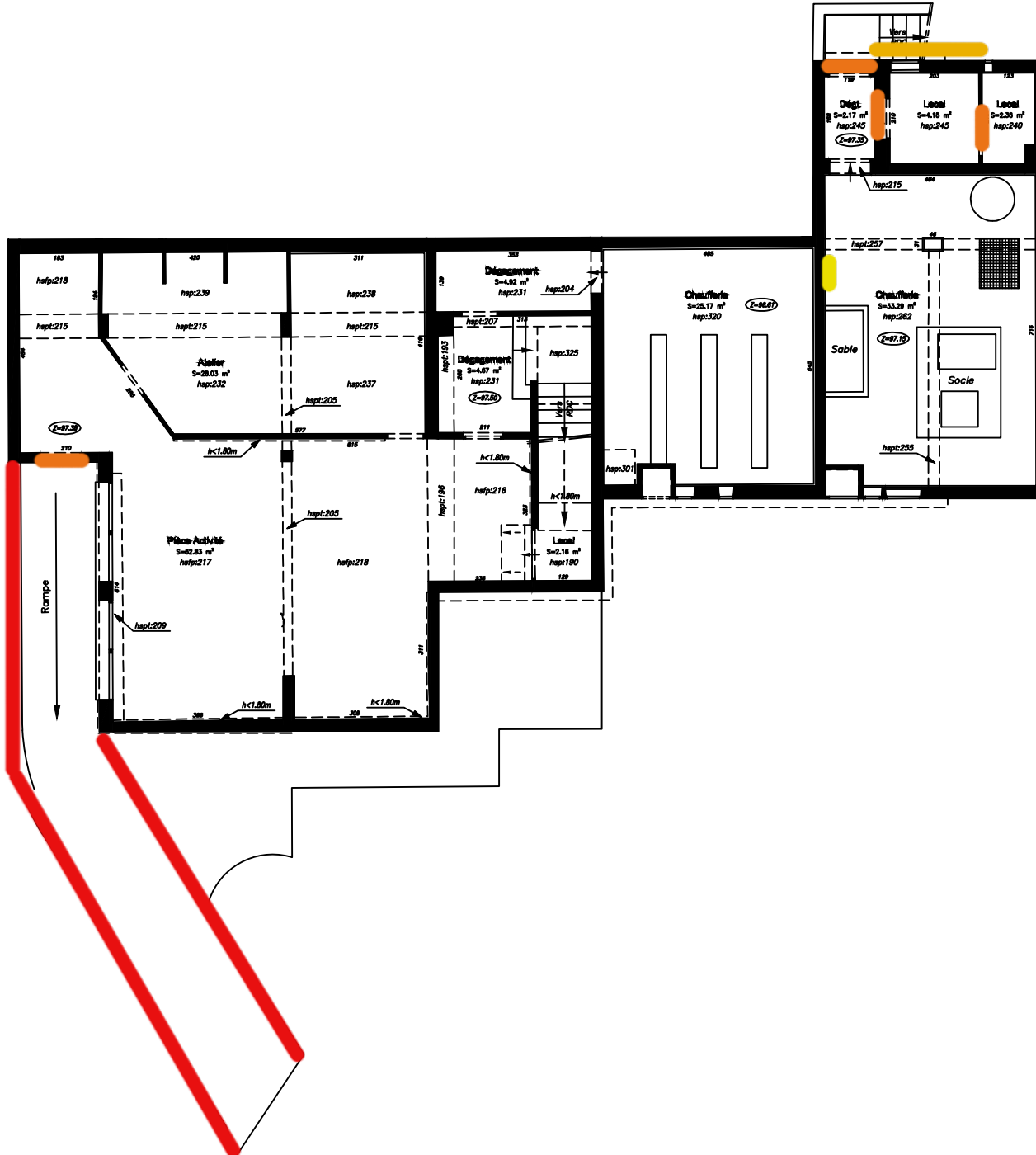
La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à : PARIS Le : 22/12/2023



Page 2 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Marbeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €



LEGENDE

Rouge : Eléments contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale à 1 mg/cm²

Matériaux et Produits contenant du plomb :



INAXE
ENERGIE & ENVIRONNEMENT

10 rue Daguerre
92500 RUEIL MALMAISON

Client :

Ministère de la Justice
1 quai de la Corse
75004 PARIS

**Planche de repérage
des matériaux et produits
contenant du plomb**

Adresse du site :

UEHC - Protection Judiciaire Jeunesse
21 avenue Camille Roy
94350 VILLIERS SUR MARNE

Niveau : *Sous sol*

Affaire : **F0088-DI-2024**

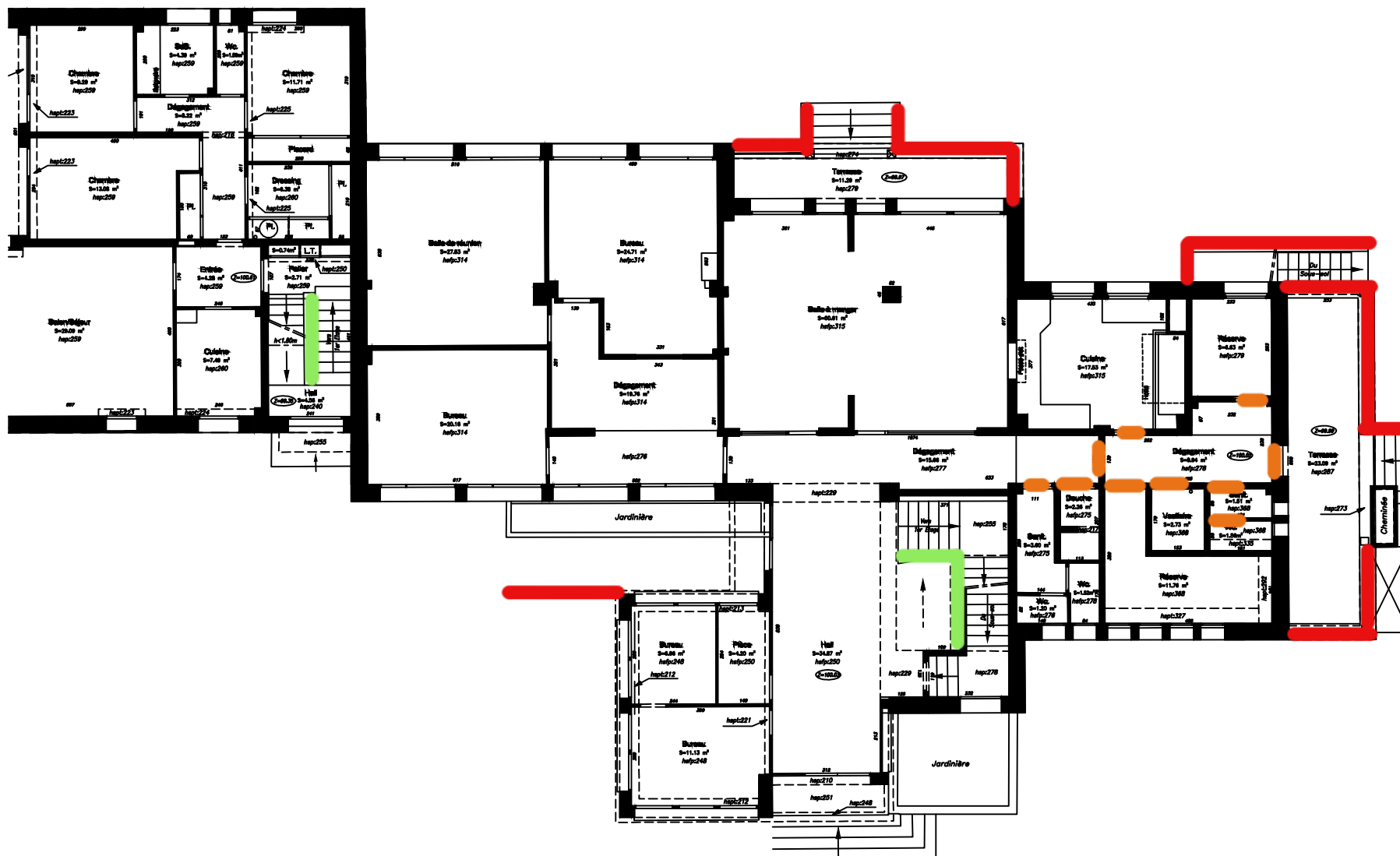
Indice n° : 1 En date du : 08/03/2024
Réalisé par : V. DUPRE

Cartographie : 01

LEGENDE

Rouge : Eléments contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale à 1 mg/cm²

Matériaux et Produits contenant du plomb :



INAXE
ENERGIE & ENVIRONNEMENT

10 rue Daguerre
92500 RUEIL MALMAISON

Client :

Ministère de la Justice
1 quai de la Corse
75004 PARIS

Planche de repérage
des matériaux et produits
contenant du plomb

Adresse du site :

UEHC - Protection Judiciaire Jeunesse
21 avenue Camille Roy
94350 VILLIERS SUR MARNE

Niveau : *Rez de Chaussée*

Affaire : F0088-DI-2024

Indice n° : 1 En date du : 08/03/2024

Réalisé par : V. DUPRE

Cartographie : 02

LEGENDE

Rouge : Eléments contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale à 1 mg/cm²

Matériaux et Produits contenant du plomb :



INAXE
ENERGIE & ENVIRONNEMENT

10 rue Daguerre
92500 RUEIL MALMAISON

Client :

Ministère de la Justice
1 quai de la Corse
75004 PARIS

Planche de repérage
des matériaux et produits
contenant du plomb

Adresse du site :

UEHC - Protection Judiciaire Jeunesse
21 avenue Camille Roy
94350 VILLIERS SUR MARNE

Niveau : 1^{er} étage

Affaire : F0088-DI-2024

Indice n° : 1 En date du : 08/03/2024

Réalisé par : V. DUPRE

Cartographie : 03

LEGENDE

Rouge : Eléments contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale à 1 mg/cm²

Matériaux et Produits contenant du plomb :



Client :

Ministère de la Justice
1 quai de la Corse
75004 PARIS

Planche de repérage
des matériaux et produits
contenant du plomb

Adresse du site :

UEHC - Protection Judiciaire Jeunesse
21 avenue Camille Roy
94350 VILLIERS SUR MARNE

Niveau : 2ème étage

Affaire : F0088-DI-2024

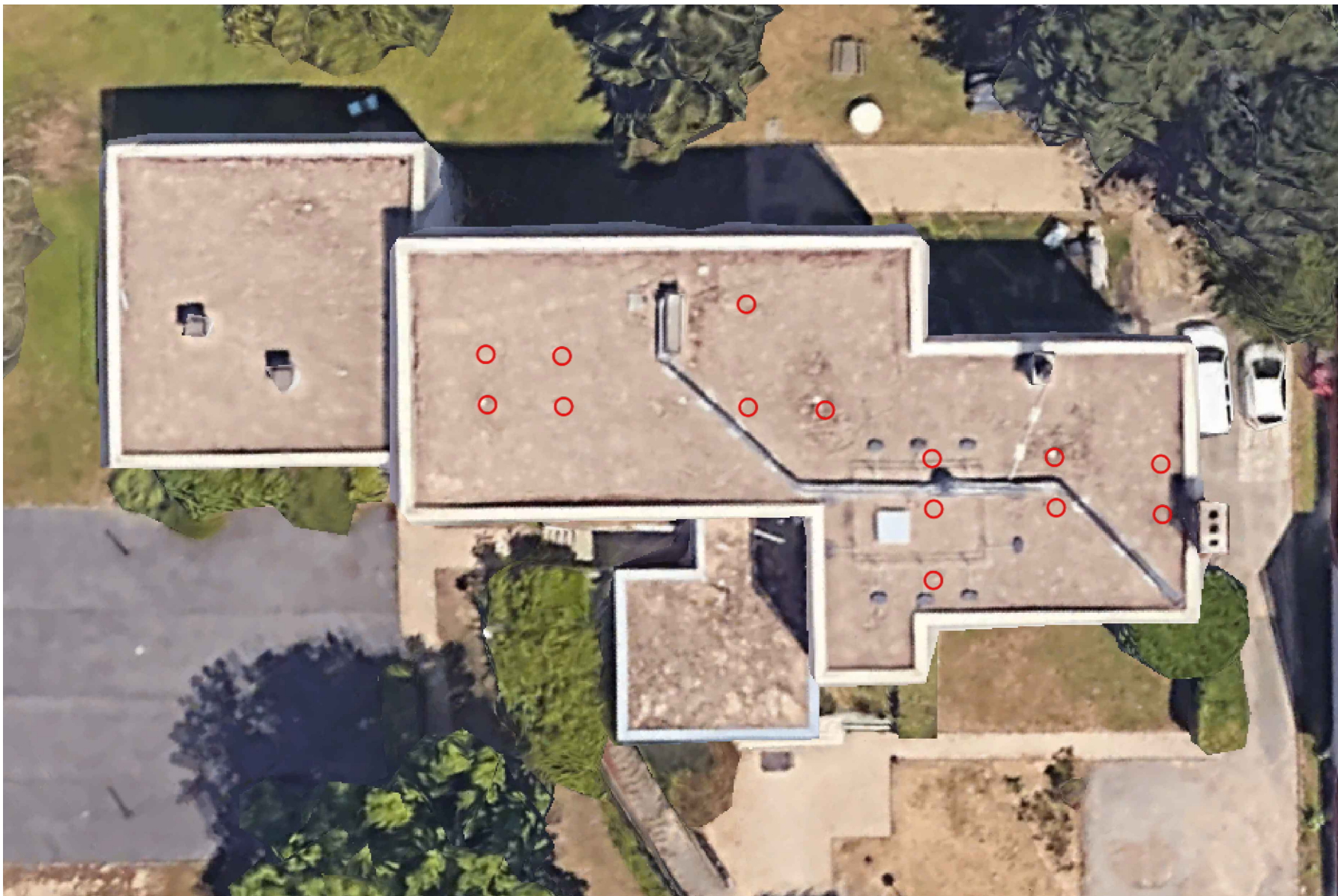
Indice n° : 1 En date du : 08/03/2024

Réalisé par : V. DUPRE

INAXE
ENERGIE & ENVIRONNEMENT

10 rue Daguerre
92500 RUEIL MALMAISON

Cartographie : 04



LEGENDE

Rouge : Eléments contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale à 1 mg/cm²

Matériaux et Produits contenant du plomb :



Cliant :

Ministère de la Justice
1 quai de la Corse
75004 PARIS

Planche de repérage des matériaux et produits contenant du plomb

Adresse du site :

UEHC - Protection Judiciaire Jeunesse
21 avenue Camille Roy
94350 VILLIERS SUR MARNE

Niveau : *Toiture Terrasse*



10 rue Daguerre
92500 RUEIL MALMAISON

Affaire : F0088-DI-2024
Indice n° : 1 En date du : 08/03/2024
Réalisé par : V. DUPRE

Cartographie : 05